



Projet associatif 2011- 2016

« Le projet est le brouillon de l'avenir. » Jules Renard

I / Un projet, fruit d'une large consultation

Ce projet associatif définit la politique prioritaire des cinq années à venir.

Il s'est tout d'abord fondé sur des principes d'action, l'évaluation précise du précédent, en faisant apparaître les points insuffisamment aboutis ou à perfectionner.

Pour la première fois, il s'est appuyé sur plusieurs commissions de travail thématiques, réunissant sur une dizaine de réunions des administrateurs, cadres et personnes extérieures, pour mener une réflexion d'une année sur les fondements et perspectives de l'association sur ses différents champs d'activité.

Il prend également en compte les rencontres avec des partenaires ou administrations de contrôle, qui ont permis de recueillir et préciser leurs attentes.

Il a fait l'objet d'une consultation formelle de tous les personnels, lors d'ateliers de travail mixtes, le 28 mai 2011.

Il est un cadre de réflexion, qui devra se poursuivre par la mise en œuvre d'un plan d'action opérationnel. Celui-ci sera évalué chaque année en Comité d'Entreprise et en Assemblée Générale.

II/ Promouvoir une gouvernance bien traitante

Assurer une gouvernance associative équilibrée, responsabilisante, permettant la promotion sociale des individus, la clarté des processus, et la convivialité dans les relations

L'association est à « taille humaine », moyenne, capable de réactivité, mais ne disposant pas en interne de toutes les compétences expertes.

L'association, initialement très marquée par le monde enseignant, s'ouvre progressivement aux usagers, salariés et personnes qualifiées, notamment dans le médico-social. Sans perdre ses valeurs, elle poursuivra de façon ouverte cette politique de diversification, passant d'une culture de l'entre-soi à une culture de camaïeu de compétences.

Les exigences des pouvoirs publics et notamment le CPOM, ont fait que l'association PEP 01, responsable devant les autorités, prend une place plus forte, qu'il faut conforter, préciser, mais sans que cela nuise à l'initiative des établissements et services. On est passé d'une organisation par structure à une gouvernance plus associative, où chacun a une place mais doit rendre compte à un tiers.

Orientations :

S'ouvrir et agir avec d'autres

→ **Elargir et diversifier la composition du conseil d'administration**, et améliorer l'accueil des nouveaux arrivants.

→ **Faire connaître** les PEP au-delà de leur aire d'influence actuelle, grâce à des outils variés (site Internet, publication régulière, manifestations événementielles...)

Rechercher le bien être dans l'association

→ Préciser dans un document unique l'ensemble de la **gouvernance associative**, expliquant les rôles, places, mandats et délégations des différentes parties prenantes.

→ Renforcer le lien avec les établissements et services, notamment en désignant des **administrateurs référents**, plus en lien avec les usagers, et agissant en bonne complémentarité avec le directeur.

→ Poursuivre **l'investissement actif des PEP 01 au sein du réseau PEP** : contribuer à des projets de mutualisations avec les associations volontaires au sein de l'URPEP ; agir pour que la FGPEP développe les outils pratiques au service du réseau.

→ Développer une **démarche pragmatique de gestion prévisionnelle** des emplois et des compétences, incluant des entretiens d'évaluation réguliers.

→ Développer les moyens d'échanges et de **communication interne** dans la convivialité avec les salariés et usagers (journées associatives, journal interne, site Extranet...).

III / Assurer un développement médico-social équilibré

Les PEP 01 ont développé leur action et gèrent 6 établissements et services médico-sociaux (ESSMS) : IME, ITEP, SESSAD, S3AIS/SAFEF, dans le cadre du premier contrat pluriannuel d'objectif et de moyens (CPOM) signé dans l'Ain avec l'ARS et l'Inspection Académique.

Le CPOM a permis de nombreuses actions d'amélioration, contractualisées avec l'ARS et l'Inspection Académique : développement de l'offre (ITEP, SESSAD), optimisation dans la gestion des ressources, l'accueil diversifié des usagers, au plus près de l'école et des dispositifs de droit commun.

Les PEP 01 sont insuffisamment repérés dans le secteur social et médico-social, alors que l'association a les moyens de s'investir sur de nombreux champs d'actions, y compris du côté des adultes.

Avec le développement des appels à projets, l'association n'a plus à faire valoir seule les besoins, comme auparavant. Elle peut y contribuer via les commissions créées autour de l'ARS (elle est membre titulaire de la CRSA, et souhaite participer à la conférence de territoire) et du Conseil Général (schéma départemental). Elle doit donc être réactive sur les projets, en concurrence avec d'autres opérateurs, en particulier du secteur marchand. Le développement peut aussi passer par des reprises d'activités, pour lesquelles c'est la qualité de la gestion qui primera.

Orientations :

1. Améliorer la qualité de l'accueil des usagers par une gestion sécurisée

→ Mettre en œuvre les outils d'une **politique transversale centrée sur la bientraitance**, cœur des préoccupations de l'ensemble des salariés, en déclinant la politique promue par les pouvoirs publics.

Une conception très large de la bientraitance inclut notamment la prise en compte de la parole des usagers, la qualité du management promouvant des personnels qualifiés et compétents, l'adaptation des lieux d'accueil, conformes aux exigences de développement durable.

→ **Harmoniser** entre ESSMS, sans les normaliser systématiquement, les processus les plus sensibles, grâce à la mise en place d'un document de référence sur les pratiques de qualité.

→ Conforter le rôle de **pilotage** du siège social.

Le siège social, interface de la démocratie associative, est le garant de la stratégie générale de développement, en lien avec le projet associatif. Dans un souci d'équilibre, le siège doit permettre de recentrer les missions des directeurs d'ESSMS sur la qualité des projets personnalisés, et le management d'équipes. Le fonctionnement collégial du comité de direction est essentiel à préserver.

2. Développer les activités de l'association

→ S'appuyer sur une **cellule de développement de projets** interdépartementaux, mutualisée entre associations, afin de répondre aux appels à projet.

→ Diversifier l'activité en proposant en priorité des projets autour de **services d'accompagnement** dans les secteurs social et médico-social, y compris sur les publics adultes, âgés, et auprès des aidants familiaux.

→ Proposer des projets avec des partenaires locaux permettant de développer **l'insertion des jeunes** et l'accueil de jeunes en difficulté sociale. Concernant l'insertion des jeunes adultes déficients

→ **Piloter au niveau associatif la démarche d'amélioration de la qualité** issue des évaluations internes, pour réussir l'évaluation externe des ESSMS.

→ Poursuivre la **mutualisation des moyens**.

*Les PEP 01 souhaitent **re-conventionner un CPOM** permettant de conserver des leviers d'action associatifs, condition d'une amélioration de l'efficacité dans le respect de la qualité. La priorité sera donnée aux investissements pour l'IME la Savoie.*

→ Proposer une **très large diversité de modes d'accompagnement**, adaptée aux usagers

Il s'agit notamment :

- d'inscrire les projets d'établissements dans un contexte de désinstitutionnalisation, dans le respect des besoins identifiés dans les schémas et par la MDPH ;

- d'interroger les capacités autorisées avec les besoins d'accompagnement ;

- de proposer des services plus articulés au droit commun et adaptés au public accueilli, en particulier sur la formation professionnelle ;

- de mieux mesurer le degré d'atteinte des projets individualisés, notamment quant à l'insertion sociale et professionnelle à la sortie des structures.

visuels, il s'agit de s'inscrire dans un projet régional, à la suite du dispositif coordonné « SARADV ».

→ Apporter des **réponses sous forme de réseaux à la souffrance psychique** des personnes, en limitant la déscolarisation chez les jeunes ou en évitant l'institutionnalisation chez les adultes, dans le prolongement des projets Maisons des Ados ou CMPP promus par les PEP 01.

→ Envisager la création d'une **plateforme de gestion** attractive avec d'autres associations

IV / Amplifier l'œuvre historique d'aide solidaire aux élèves

Chaque année, conformément à son objet fondateur, les PEP aident financièrement environ 500 élèves. Bien que peu médiatisée, la pertinence de l'action des PEP 01 est reconnue par les acteurs consultés (EN, enseignants eux même, élus locaux....). La simplicité des dossiers, la rapidité de réponse et l'aide individualisée adaptée sont mises en avant. Une évaluation qualitative de ce service permettrait de mesurer l'efficacité de l'action solidaire et d'orienter l'action sur les besoins les plus importants. La qualité des réponses apportées est liée au volume des collectes qu'il convient de redynamiser pour faire face aux besoins.

Par ailleurs, les PEP 01, par convention avec les PEP du Jura, permettent à plus de 700 jeunes de partir en centres de vacances ou en classes découverte. Dans un contexte de difficulté économique du secteur loisir, ce partenariat efficace donne satisfaction, et mérite d'être amplifié.

Enfin, les PEP 01 gèrent, en partenariat avec l'Inspection Académique de l'Ain, un Service d'Assistance Pédagogique à Domicile aux élèves malades ou accidentés (SAPAD). Une centaine d'élèves bénéficient chaque année pendant la durée de leur convalescence, d'une aide pédagogique à domicile, dispensées par leurs enseignants ou des enseignants volontaires de l'Education Nationale. L'activité du service augmente régulièrement : elle découle d'un travail de communication mené en amont en direction des établissements scolaires du département.

Orientations :

- Réaliser une enquête auprès des écoles pour évaluer l'impact et la pertinence des aides attribuées.
- Renforcer notre fonds solidaire en diversifiant les ressources et les donateurs : collecte hors des écoles, parrainage, fondations, mécénats, associations, donateurs privés.
- Renforcer la coopération avec les services sociaux de l'Education Nationale sur un repérage régulier des publics prioritaires et des besoins nouveaux.
- Nouer des partenariats nouveaux sur des actions destinées à des publics spécifiques ou en grande difficulté, afin de passer de la simple aide financière à une action d'insertion sociale des jeunes et de leur famille.
- Pour favoriser l'accès aux séjours éducatifs, développer la collaboration avec les PEP du Jura, voire avec d'autres plateformes associatives.
- Pour le SAPAD, s'attacher, au-delà de l'augmentation quantitative, à travailler l'aspect qualitatif pour améliorer la pertinence de la réponse notamment en cas de scolarisation partielle ou pour des pathologies particulières et notamment les maladies psychiques.

V / Devenir un gestionnaire de projets éducatifs innovants

« Les PEP sont un acteur de développement éducatif à côté de l'école » : Cet objectif que la FGPEP a rédigé dans son projet 2009-2012, a vocation à être décliné à l'échelle du département de l'Ain. Notre objectif durant la validité de ce nouveau projet associatif départemental sera de nous positionner auprès des partenaires locaux (Conseil Général, municipalités, communautés de commune, secteur associatif, CAF, MSA, Education nationale...) comme un acteur de développement local "gestionnaire de projets éducatifs de proximité".

Les PEP veulent être mieux identifiés comme un acteur original de ce secteur, et répondront à des appels à projets, en s'appuyant sur les compétences disponibles au sein des salariés et du réseau de la FGPEP.

Orientations :

- Cibler les actions sur des secteurs géographiques où notre compétence sociale et médico-sociale est reconnue, notamment en milieu rural (ex : appui à l'insertion de personnes en situation de handicap dans les structures de loisirs du Bugey)
- Créer des structures souples et innovantes, visant notamment à renforcer les lieux de rencontres intergénérationnelles, les accueils du jeune enfant dont les parents travaillent avec des horaires atypiques (par exemple café ludothèque ouvert les week end et jours fériés).
- Proposer un appui à la gestion de structures petite enfance ou aux restaurant scolaires associatives ou municipales, par délégation de service public (normes HACCP, diététique....).
- Poursuivre le développement de partenariats avec le monde de la santé dans le cadre de l'assistance pédagogique à domicile aux élèves malades ou accidentés (SAPAD).



Présentation des

PEP 01

Les PEP : une histoire, des valeurs, des réponses

Fondés en 1915, les PEP sont un mouvement laïque profondément attaché au progrès social et aux valeurs républicaines. **La laïcité, la justice et la solidarité sont des valeurs indissociables qui fondent ce mouvement d'esprit humaniste. Le mouvement des PEP est guidé par quelques priorités :**

- ✓ Former des hommes responsables, des citoyens avisés et solidaires,
- ✓ Promouvoir une conception globale de l'éducation,
- ✓ Affirmer la participation active des PEP aux missions de service public
- ✓ Lutter contre toutes les formes d'inégalités dans le domaine social, culturel, scolaire ou relatif aux situations de handicap.
- ✓ Aider à l'insertion de tous dans une société d'appartenance.

Les PEP de l'Ain en chiffres

Une vie associative dynamique : 30 000 élèves cotisants, 1 500 adhérents adultes, 50 administrateurs et correspondants locaux, des représentants d'usagers et des professionnels dans un conseil d'administration qui se réunit 8 fois par an.

Un poids économique non négligeable : 120 salariés, 16 enseignants Education Nationale travaillant dans nos structures, 5 Millions d'€ de budget annuel ; Plus de 500 élèves aidés financièrement chaque année ; 45 000 € d'aides collectées et distribuées ; 600 élèves en classe de découverte dans les centres PEP et une centaine d'enfants en vacances chaque année.

➔ Au total, ce sont plus de 1 500 jeunes de l'Ain qui bénéficient annuellement des services des PEP 01.

Les PEP, un réseau structuré dans les différents niveaux de territoires

Une Fédération nationale, la FGPEP, reconnue d'utilité publique, dont la mission est de représenter, d'animer, de défendre au niveau national les valeurs portées par le mouvement.

L'URPEP Rhône-Alpes, qui a pour objectifs de favoriser la concertation entre toutes les associations PEP de la région, de contribuer à la promotion des activités des associations départementales PEP et de coordonner les actions à caractère régional, notamment la formation et l'information des bénévoles et salariés.

Présents dans chaque département, les associations PEP gèrent des établissements et services sociaux, sanitaires et médico-sociaux, des centres de vacances et des centres de classes de découverte. Au total, le réseau PEP emploie plus de 17 000 salariés et 1 000 enseignants.

Face aux évolutions économiques et sociales, les PEP apportent des **réponses** variées et novatrices dans de nombreux champs d'activité : l'accompagnement scolaire et familial, l'assistance pédagogique à domicile aux élèves malades ou accidentés, la solidarité ; les séjours éducatifs et pédagogiques, le domaine sanitaire, social & médico-social (plus de 450 établissements, services et réseaux).

Un secteur médico-social en développement : 6 établissements et services : plus de 150 enfants accueillis

- 2 IME (Institut Médico-Educatif) à Hauteville et Condamine : *déficience intellectuelle avec troubles associés de 6 à 20 ans*
- 1 ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) à Condamine : *troubles du comportement de 6 à 12 ans*
- 1 SESSAD (Service d'Education spécialisée et de Soins à Domicile) à Nantua : *tout handicap 6-20 ans*
- Le SIAAM 01, comportant : un SAAAIS (Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire) à Bourg en Bresse : *déficience visuelle 6-20 ans* et un SAFEP (Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce) Bourg en Bresse : *déficience visuelle 0-6 ans*.

Les PEP en Rhône-Alpes sont un acteur puissant, innovant et pluri-compétent sur le champ social et médico-social : 3 000 personnes accueillies par an, 50 structures, 800 salariés, 33 millions d'euros de budget. Les PEP accompagnent en Rhône-Alpes des personnes porteuses de handicap très divers : déficiences intellectuelles, troubles du comportement, handicaps psychiques, physiques, sensoriels (visuel et auditif), et de tous âges, de la petite enfance à la personne âgée.

Les PEP 01 sont membres actifs dans ces réseaux.

Glossaire des termes

ARS : Agence Régionale de Santé (autorité qui a repris les attributions des DDASS/DRASS etc.)

CMPP : Centre Médico-Psycho Pédagogique

CPA : Centre Psychothérapique de l'Ain

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (entre un opérateur et un financeur)

CRSA : Conférence Régionale de Santé et d'Autonomie (donnant des avis sur les projets ARS)

DV : Déficients Visuels

EN : Education Nationale

ESSMS : Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (handicap – dépendance)

FGPEP : Fédération Générale des PEP

IME : Institut Médico-Educatif (accueil de jeunes déficients intellectuels)

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (accueil de jeunes souffrant de troubles du comportement)

SESSAD (Service d'Education spécialisée et de Soins à Domicile) Nantua : tout handicap 6-20 ans

SIAAM 01 : Service pour l'Intégration et l'Autonomie des Aveugles et Malvoyants de l'Ain

SAAAIS : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire

SAFEP : Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (0-6 ans)

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PEP 01 : Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Ain

SAPAD : Service d'Accompagnement Pédagogique A Domicile

SAMSAH : Service d'Accueil Médico-Social pour Adultes Handicapés

SARADV : Le dispositif « Soins et Accompagnement en Rhône Alpes pour la Déficience Visuelle » chargé de coordonner les S3AIS/SAFEP (comme le SIAAM) avec des structures régionales expertes, sur les champs pédagogique et santé.

URPEP : Union Régionale des PEP